

# COMMUNE DE SCHOENECK



## PROCES-VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie le 05 avril 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Gabriel BASTIAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23      Quorum : 12      Présents : 17      Procurations : 6

PRÉSENTS :

E. REICHERT	R. KUHN	B.OBERLE
G. BASTIAN	R. ANDRE	A. ANDREACCHI
N. KIEFER	B. FALK	L. BOTZ
D. LUDWIG	B. CRAPANZANO	F. WEISSLINGER
A. PAULY	JM BACKES	E. LUDWIG
M.R. DRUI	R. BUISSE	

ABSENTS EXCUSÉS : T. BROSIUS, S. GAUER, B. JAECK, E. WEBER, S. LAMBERT, B. MARQUIS

6 procurations ont été données :

- De Madame Blandine JAECK à Monsieur Gabriel BASTIAN
- De Madame Elisabeth WEBER à Madame Béatrice FALK
- De Monsieur Thierry BROSIUS à Madame Edith REICHERT
- De Madame Sandrine GAUER à Madame Brigitte OBERLE
- De Madame Stéphanie LAMBERT à Madame Amandine ANDREACCHI
- De Monsieur Bernard MARQUIS à Monsieur Roland KUHN

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Rénovation de 5 plateaux surélevés rue Clemenceau - Demande de subvention au titre de l'AMISSUR 2024 (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal adopte cette proposition.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 08 mars 2024. A l'unanimité des membres présents et représentés, ce dernier est adopté.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations :

**Point 1a : Vote du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023**

**Point 1b : Affectation du résultat**

**Point 1c : Taux d'imposition des taxes locales pour 2024**

**Point 1d : Vote du budget primitif 2024**

**Point 1e : révision des tarifs communaux**

**Point 1f : Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne Temps**

**Point 1g : Subvention aux associations communales**

**Point 1h : Subvention aux associations hors commune**

**Point 1i : Subvention exceptionnelle**

**Point 1j : Cotisations 2024**

**Point 1k : Modification du tarif d'enlèvement des déchets et des dépôts sauvages**

**Point 1l : Bilans 2023 (pour information)**

**Point 2 : Rajout délibération : Rénovation de 5 plateaux surélevés rue Clemenceau – Demande de subvention au titre de l'AMISSUR 2024 (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).**

### Divers et informations

## POINT 1 – Affaires financières

### 1a - Vote du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

#### Adoption du Compte de Gestion du Trésorier Principal

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Trésorier Municipal est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de dépenses et de recettes effectuées par ses soins du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal.

Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2023 lors de la même séance du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- DECLARE que le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Trésorier Municipal,
- DONNE délégation à monsieur le Maire pour signer le compte de gestion 2023.

## Adoption du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2023 de la commune comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>				
Résultats rep. Opérations de l'exercice	1 123 241,66	2 697 951,29	1 392 712,61	1 882 920, 97
<b>TOTAUX</b>	1 123 241,66	2 697 951,29	1 392 712,61	1 882 920,97
Résultats de clôture		1 574 709,63		490 208,36
Report de l'exercice N-1	1 056 104,54			79 738,64
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>518 605,09</b>		<b>569 947,00</b>

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté.

Après que l'ordonnateur des dépenses se soit retiré de la salle des délibérations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Roger BUISSE, conseiller municipal doyen, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2023.

### **1b - Affectation du résultat**

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2023 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 569 947 euros, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### Pour mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	:	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	:	79 738,64 €
Virement à la section d'investissement	:	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	:	<b>490 208,36 €</b>
<b>DEFICIT</b>	:	
-----		
A) EXCEDENT AU 31.12.2023	:	569 947,00 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE :		
- à l'apurement du déficit	:	
- aux réserves réglementées	:	
- à l'exécution du virement à la sect. d'investissement	:	0 €
<b>SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :</b>		
- affectation complémentaire en réserves c/1068	:	
- à l'excédent reporté (report à nouveau crédit.)	:	569 947,00 €

B) DEFICIT AU 31.12.2023

DEFICIT ANTERIEUR REPORTE (à nouv. débiteur) :

REPRISE SUR L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE:

DEFICIT RESIDUEL A REPORTER :

EXCEDENT DISPONIBLE (voir A - solde disponible) :

C) AFFECTATION DE L'EXCED ANTER REPORTE :

**TOTAL**

**569 947,00 €**

**1c - Taux d'imposition des taxes locales pour 2024**

Monsieur le Maire fait savoir qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Le Conseil municipal, après délibération et à par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'année 2024 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres) : 11,94 %
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 27,87 %
- Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 62,72 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**1d - Vote du budget primitif 2024**

Sur avis favorable de la commission des finances, après lecture faite par Madame Béatrice FALK, Ajointe aux finances,

Le Conseil municipal, après délibération et à par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

adopte le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessous :

## 1e - Révision des tarifs communaux

Sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

les tarifs suivants pour 2024 :

### Salle Centre Socio-Culturel

	Habitants commune	Extérieurs
Location (par jour et manifestation)	200 €	450 €
Arrhes	80 €	300 €
Participation aux frais de chauffage	130 €	130 €
Participation aux frais d'éclairage et consommation d'eau	100 €	100 €
Nettoyage (salle polyvalente et annexe du rez-de-chaussée)	90 €	90 €
Gymnase	100 €	150 €

Les tarifs du matériel cassé demeurent inchangés (délibération du 19 juin 2015).

Si le lavage de la vaisselle est à refaire après une location : 100,00 €

### **Cimetière (tarifs inchangés)**

#### Concessions funéraires :

Pour une durée de 30 ans :

- pour une concession de 5 m<sup>2</sup> : 305 €
- pour une concession de 2,50 m<sup>2</sup> : 152,50 €

Pour une durée de 50 ans :

- pour une concession de 5 m<sup>2</sup> : 500 €
- pour une concession de 2,50 m<sup>2</sup> : 250 €

#### Cases au columbarium :

- 1 500 € la case pour 30 ans
- 2 500 € la case pour 50 ans.

Nettoyage et éclairage morgue : 25 €

#### Dispersion de cendres :

- fourniture d'une plaque d'identification : 30 €

### **Photocopies**

- **Photocopies noir et blanc** :
  - Format A 4 : 0,40 €
  - Format A 4 recto-verso : 0,50 €
  - Format A 3 : 0,60 €
  - Format A 3 recto-verso : 0,80 €
- **Photocopies couleur** :
  - Format A 4 : 0,70 €
  - Format A 4 recto-verso : 1,00 €
  - Format A 3 : 1,20 €
  - Format A 3 recto-verso : 1,70 €

**Pour les associations communales** : gratuité dans la limite de 300 photocopies par an (uniquement noir et blanc) puis facturation aux tarifs ci-dessus. Les photocopies « couleur » sont facturées selon le tarif en vigueur.

### **Taxe d'entretien de la voie publique (tarif inchangé)**

Le Conseil municipal maintient à 10 € le mètre linéaire ainsi que l'intervention biannuelle.

### **Facturation de services**

Entretien des parcelles non bâties : 0,40 € le m<sup>2</sup>

## Vente de bois à façonner

Le stère : 20 €

### Marchés à thème et droits de place (tarifs inchangés)

Tarifs:

1,00 € le m<sup>2</sup>

2.00 € le mètre linéaire

30,00 € la mise à disposition d'un chalet.

### **1f - Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne Temps**

La commune a instauré le Compte Epargne Temps (CET) par délibération en date du 05 avril 2019 pour les agents titulaires et contractuels.

Le CET permet à son titulaire d'épargner des jours de congés dans la limite de 60 jours et sous réserve d'avoir posé au minimum 20 jours de congés dans l'année.

Compte tenu des dispositions en vigueur, les jours épargnés ne peuvent donner lieu à monétisation que dans les seuls cas suivants :

- Au profit des ayant-droits dans le cas du décès d'un agent
- Au profit de la collectivité ou de l'établissement d'accueil, par le biais d'une convention financière en cas de départ d'un agent dans le cadre d'une mutation ou d'un détachement

Néanmoins, dans le cadre des travaux menés en 2019 par la Cour des Comptes, il a été préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir à la fin d'une relation de travail (détachement, mutation, disponibilité, démission, décès).

La provision constituée sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la charge potentielle (nombre total de jours épargnés).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 13 agents de la commune ont ouvert un CET pour un nombre total de jours épargnés de 333 jours. Les provisions à constituer sont calculées à partir des indemnités forfaitaires utilisées en cas de monétisation des jours de congés épargnés. (Montant fixé en fonction de la catégorie hiérarchique)

Aussi, il est proposé de fixer le montant total de cette provision à hauteur de 25 815,00 € selon le calcul suivant :

Catégorie	Nombre d'agents	Montant brut/jour	Nombre de jours	Total
B	1	90 €	56	5 040,00
C	12	75 €	277	20 775,00
<b>TOTAL</b>				<b>25 815,00</b>

Le Conseil municipal décide, après délibération et à par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- de VALIDER le mode de calcul ci-dessus
- de CONSTITUER une provision de 25 815,00 € pour financer le Compte Epargne Temps

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 681 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement » au budget primitif 2024 de la commune.

### **1g - Subventions 2024 aux associations communales**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

la reconduction des subventions aux associations ainsi qu'il en résulte ci-après :

ESS FOOTBALL - VETERANS	250 €
TENNIS CLUB	2 500 €
TENNIS DE TABLE	2 500 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250 €
ARBORICULTEURS	250 €
CLUB INFORMATIQUE	250 €
ANIMATION CULTURELLE	250 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	1 700 € (25 € par élève par an)
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 300 € (25 € par élève par an)
UEAS JUMELAGE	250 €
FOYER CONDORCET	100 €

**Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations ne seront versées que sur présentation du cerfa n° 12156 dûment complété.**

**Arrivée de Monsieur Bernard MARQUIS.**

### **1h - Subventions aux associations hors commune**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions présentées par les associations hors commune :

- Association des Porte-drapeaux
- Association Ecoute Entraide et Amitié
- Les donneurs de sang
- Le cercle de basket Saint Eloi de Folkling

**Monsieur le Maire précise que les subventions aux associations ne seront versées que sur présentation du cerfa n° 12156 dûment complété.**

Le Conseil municipal décide, après délibération et à par :

22 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
1 VOIX	ABSTENTION

(Mme Brigitte OBERLE)

- D'allouer les subventions aux associations hors commune telles que mentionnées ci-dessous :
  - o Association des Porte-drapeaux : 60 €
  - o Association Ecoute Entraide et Amitié : 300 €
  - o Les donneurs de sang : 100 €
- DECIDE de ne pas donner suite à la demande de subvention du Cercle de Basket Saint Eloi de FOLKLING.

### **1i - Subvention exceptionnelle**

Ecole primaire « la Forêt » : dans la dynamique des Jeux Olympiques, les élèves de la classe de CM1/CM2 participent pour la première fois à un module de rugby. Une rencontre entre les circonscriptions aura lieu le jeudi 30 juin prochain au club de rugby de Forbach.

Il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 120,00 € destinée à couvrir les frais de bus assez élevés.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal DECIDE par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

l'attribution de la subvention exceptionnelle comme ci-dessus mentionnée.

## 1j - Cotisations 2024

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil municipal décide, après délibération et par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

le versement des cotisations suivantes pour 2024 :

Association Après-mine Moselle Est	275,20 €
Association des Maires de France	413,00 €
CAUE de la Moselle	490,00 €
Maires ruraux de France	110,00 €
ACOM France	373,20 €
Fédération Dép. des Maires	100,00 €
Instance locale de coordination	85,00 €
Maison forestière	582,30 €
UMAF	190,00 €

## 1k - Modification du tarif d'enlèvement des déchets et des dépôts sauvages

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 28 août 2020, la Commune a instauré un tarif pour l'enlèvement des déchets et dépôts sauvages (forfait de 150 €). Cependant, ce tarif n'apparaît pas encore suffisamment dissuasif pour modifier les comportements peu respectueux de la réglementation.

Considérant le comportement incivique d'une minorité de concitoyens, qui en jetant des déchets sur la voie publique, dégrade la qualité environnementale de la commune et porte atteinte à la salubrité publique, Considérant qu'il est de plus en plus fréquent de retrouver sur nos chemins ruraux ou dans des sentiers de promenade ainsi qu'à côté des conteneurs d'apport volontaire (papier, verre) des dépôts sauvages d'ordures et de détritiques qui nuisent à l'environnement et qui sont ensuite enlevés par les personnels techniques de la Commune pour mise en décharge,

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif comme suit :

- Forfait de **500 €**
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait
- Refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets nécessitant un traitement spécial (hydrocarbures, amiante, peinture, matériel informatique, frais de déchetterie...)

Lorsqu'un tel dépôt sera constaté et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Il est précisé que ce tarif sera sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées, notamment sur la base des articles R.632-1 et R.635-8 du Code Pénal et 24 de la loi 75-633 du 15 juillet 1975. Les infractions constatées pourront donner lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le Code Pénal, en vertu des articles R.610-5, R.632-1, R.635-8 et R.644-2 allant de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> classe selon la nature de la contravention.

Le Conseil municipal, après délibération et à par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** ce nouveau tarif



## 11 - Bilans 2023 : pour information

### **FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

MOIS	TOTAL
JANVIER	115,92
FÉVRIER	56,51
MARS	153,99
AVRIL	94,20
MAI	74,77
JUIN	110,18
JUILLET	238,45
AOÛT	66,70
SEPTEMBRE	113,44
OCTOBRE	81,48
NOVEMBRE	63,09
DÉCEMBRE	99,80
<b>TOTAL</b>	<b>1 268,53 €</b>

2022 : 1 735,99 €

### **BILAN CARBURANT**

VOITURE	LITRES	KMS	PRIX EN EUROS
JUMPER (gasoil)	639,41	4938	1 173,00 €
CAMION (gasoil)	366,95	915	699,77 €
PARTNER (gasoil)	290,05	3893	536,58 €
BERLINGO (gasoil)	263,43	3143	481,07 €
ESPACES VERTS	1 169,77		2 160,34 €

**TOTAL 5 050,76 €**

(en 2022 : 6 606,12 €)

### **BILAN COMBUSTIBLE**

*(Les chiffres entre parenthèses se rapportent à 2022)*

	TYPE DE CHAUFFAGE	kWh/litres	MONTANT EN €
ECOLE PRIMAIRE	GAZ	118 250	16 830,80 €
		353 255	(66 229,31 €)
ECOLE MATERNELLE	GAZ	36 827	5 350,70 €
		50 240	(9 017,59 €)
VESTIAIRES FOOT	GAZ	43 859	6 193,83 €
		52 275	(8 715,63 €)
CSC	FIOUL	5 001 l	6 421,28 €
		(10001)	(19 298,00 €)
CMS	GAZ	56 382	7 866,21 €
		59 448	(9 934,43 €)
MAIRIE	GAZ	39 843	5 763,03 €
		36 970	(7 145,13 €)
ATELIERS	GAZ	78 713	11 063,80 €
		74 159	(13 567,80 €)
TENNIS	GAZ	38 865	5 530,94 €
		38 383	(6 522,69 €)
GYMNASE	GAZ	51 548	7 285,37 €
		47 647	(8 038,72 €)
STRUCTURE COMMUNALE RUE DES ECOLES	GAZ		(1 165,52 €)

LES AMIS DE LA PECHE	FIOWL	400 1 (512)	400,00 € (951,71 €)
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>72 765,96 €</b> (150 586,53 €)

### **BILAN ÉLECTRICITÉ 2023**

	2022		2023	
	kWh	€	kWh	€
ECOLE PRIMAIRE	8 049	1 754,96 €	16 398	5 660,66 €
ECOLE MATERNELLE	4 481	802,29 €	4 571	1 663,76 €
CSC	15 540	4 046,95 €	16 262	6 163,05 €
COMPLEXE SPORTIF	12 686	1 944,01 €	14 694	4 909,06 €
VESTIAIRES STADE	5 211	992,14 €	5 075	1 887,93 €
ATELIERS	8 319	1 391,59 €	7 726	2 727,02 €
CMS	322	192,87 €	963	458,54 €
CMS - COMMUNS	2 682	501,10 €	2 750	1 020,10 €
ANCIENNEMENT SDIS	5 860	1 049,44 €	5 981	2 177,48 €
EGLISE	11 195	1 741,85 €	5 950	2 159,23 €
CRYPTTE	1 131	403,52 €	486	416,59 €
MAIRIE	27 809	4 666,91 €	21 814	7 886,58 €
MOSELIS	1 587	629,73 €	1 225	820,48 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>20 117,36 €</b>		<b>37 950,48 €</b>

### **RAJOUT POINT 2 : Rénovation de 5 plateaux surélevés rue Clemenceau - Demande de subvention au titre de l'AMISSUR 2024 (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route)**

La commune a décidé de réaliser des travaux de rénovation (rabotage et remise aux normes) des 5 plateaux surélevés, rue Clemenceau.

Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers ainsi que des riverains. En effet, les plateaux surélevés datant de 2005 ont eu une mauvaise tenue dans le temps et causent des nuisances subies par les automobilistes (dégâts matériels : roues, pare-chocs, soubassements cassés, carrosserie endommagée...) ainsi que des nuisances subies par les riverains (nuisances sonores, ondes de chocs répétitives).

Cette opération va permettre de rénover les 5 plateaux surélevés de la rue Clemenceau pour le confort et la sécurité de tous les usagers.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 31 757,50 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre du dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) pour ce projet.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	31 757,50 €	Subvention AMISSUR :	9 527,25 €
		Autofinancement	22 230,25 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>31 757,50 €</b>	<b>TOTAL H</b>	<b>31 757.50 €</b>

Le Conseil municipal décide, après délibération et à par :

23 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- de SOLLICITER une subvention au titre du dispositif AMISSUR d'un montant de 9 527,25 € représentant 30 % du coût total de l'opération
- S'ENGAGE à achever les travaux avant le 15 octobre 2025 et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **POINT 3 – Divers et informations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de :

- La date des élections européennes : le dimanche 9 juin prochain
- La date de la fête du village : le dimanche 5 mai 2024
- La nomination d'un nouveau commissaire de police, M. Maxence Creusat, qui aura également la fonction de chef de district, soit patron des effectifs de police du territoire de Moselle-Est et Sud
- La prochaine collecte solidaire de téléphones portables (non utilisés) organisée par Ecosystem (début juin 2024)
- Suite à la visite réglementaire périodique de nos installations sportives et aires de jeux, l'aire du quartier Stéphanie a dû être fermée en raison d'une énième dégradation
- La régie d'électricité a pour projet l'enfouissement des réseaux au quartier Stéphanie. Une étude est en cours.

Suivi du tour de table :

- Madame Brigitte signale une marche cassée au cimetière
- Madame Marie-Rose DRUI signale des problèmes de stationnement au quartier Stéphanie

La séance est levée à 20 H 30